

**RAPPORT N° 05/1-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION  
SUITE A UNE VACANCE DE POSTE  
(Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Après le renouvellement du Conseil Municipal en mars 2001 et en application des dispositions de l'Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des Délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SODIAC, au nombre de cinq dont un siège au groupe minoritaire.

A la suite de la démission de Monsieur Alain ARMAND de ses fonctions de Conseiller Municipal, il s'avère nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Délégué de notre assemblée en vue de pourvoir à la vacance du poste.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

*René-Paul Victoria*  
**René-Paul VICTORIA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 05/1-50**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 11 mars 2005**

**OBJET**

**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION  
SUITE A UNE VACANCE DE POSTE  
(Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 2121-22 ;


Vu la Délibération n° 01/3-04 du Conseil Municipal en séance du 24 mars 2001, modifiée par Délibération n° 01/5-19 du 26 juin 2001 et par Délibération n° 01/7-100 du 17 décembre 2001 ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-50 présentée par le Député-Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(par vote à main levée)**

Désigne Madame Cécile SEIGLE-VATTE déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SODIAC en remplacement de Monsieur Alain ARMAND démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005

  
LE DEPUTE-MAIRE  
*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA

MOTION POUR UNE PAUSE FISCALE

*urgence déclarée*

- Considérant la détérioration du pouvoir d'achat des ménages depuis l'arrivée de l'euro
- Considérant la hausse des prélèvements obligatoires ( csg /rds/forfait hospitalier...)
- Considérant que la pression fiscale a augmenté de 10 ME en 4ans (passant de 31 à 41ME en 2004. (dont pour mémoire + 12% en 2003 )
- Considérant que cette même pression fiscale va encore augmenter de plus de 2ME en 2005..
- Considérant qu'avec la réforme du FRDE, la ville de st Denis va bénéficier, dès l'année 2005 de 6 millions d'euros de recettes supplémentaires.
- Co nsidérant enfin que des marges de manœuvres internes existent au niveau des CHARGES A CARACTERE GENERAL( celles-ci ayant augmenté de plus de 30% en 4 ans !)

DEMANDE instamment à Monsieur René Paul VICTORIA, d'engager une PAUSE FISCALE dès 2005 :

-en ne répercutant pas les majorations forfaitaires, sur les bases d'imposition, concernant les propriétés bâties et non bâties

en ne répercutant pas la majoration de 1,018% qu'il a lui même votée à l'assemblée nationale.

Michel TAMAYA

Président du groupe  
Rassemblement Dionysien

**MOTION REJETEE A LA MAJORITE**  
(10 se prononçant pour - dont 2 par procuration)

Vu par le Conseil Municipal  
En séance du vendredi 11 mars 2005

LE DEPUTE-MAIRE



*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA